

Image not found or type unknown



Litige avec un commerçant

Par **muslide**, le **28/07/2013** à **01:07**

Bonjour,
Le 14/06/2013 j'ai acheté un maillot de bain de marque save the queen à 149 euros. Il a été porté 15 jours... A mon retour de vacances à la mer, le maillot de bain était distendu et par endroit le tissu semblait usé. Je suis donc retournée à la boutique qui d'emblée s'est réfugiée derrière le fabricant. Sans me concerter le commercial de la marque a décidé de renvoyer mon maillot de bain au fabricant afin d'effectuer des analyses. (en insinuant que j'avais fait une mauvaise utilisation du maillot). Quels sont mes droits ? sachant que l'utilisation a été normale (mer et piscine)
Merci pour votre aide.

Par **pat76**, le **02/08/2013** à **17:44**

Bonjour
Vous pourriez peut être soumettre le cas aux services de la répression des fraudes en leur indiquant les coordonnées du magasin dans lequel vous aviez effectué votre achat et en précisant le type de maillot de bain que vous aviez pris.
Il est made in France ou a été fabriqué à l'étranger?